

Création de société civile Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CCM GHISONACCIA 1765 AVENUE DU 9 SEPTEMBRE 20240 GHISONACCIA déclare et atteste avoir reçu la somme de 7 500 €.

Mr BARTOLI Battistu, gérant de la société A SCUNCIATELLA, société civile actuellement en cours de formation dont le siège social se situe LIEU DIT PIUBELLE 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO, déclare, sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

- Associé : BARTOLI Battistu Lieu Dit Piubelle 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO
Nombre de parts : 500 Montant versé : 5 000 €

- Associé : BARTOLI Serge Lieu Dit Piubelle 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO
Nombre de parts : 250 Montant versé : 2 500 €

En conséquence, sur demande de Mr BARTOLI Battistu, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation.

Dans le cas où la société ne serait pas finalement immatriculée, cette somme pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur instructions conjointes de l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 26 mars 2026

Le déposant

("lu et approuvé" + signature)

lu et approuvé

JST16



Crédit Mutuel
Ghisonaccia
1765 Avenue du 9 septembre
20240 GHISONACCIA
Tél 04 95 56 13 13
SIRET 908 822 711 0001

